

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉUNI EN FORMATION PLÉNIÈRE,
EN SÉANCE DU 11 MARS 2022

DÉLIBÉRATION CA-2022-16

Approuvant l'additif à la campagne d'emplois 2022

- VU** le Code de l'éducation ;
- VU** le décret n°2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L.952-6-2 du Code de l'éducation et par l'article L.422-3 du Code de la recherche ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 16 octobre 2020 ;
- VU** la délibération du Conseil d'administration du 7 septembre 2018 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne ;
- VU** la délibération CA-2021-86 du Conseil d'administration en date du 26 novembre 2021 approuvant la campagne d'emplois BIATSS et enseignants pour l'année 2022 ;
- VU** la délibération CA-2022-06 du Conseil d'administration en date du 28 janvier 2022 approuvant les projets retenus dans le cadre des dispositifs chaires des Professeurs juniors (CPJ) ;
- VU** l'avis du Comité technique de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne en date du 4 février 2022 portant sur l'objet de la présente délibération ;
- VU** les annexes adossées à la présente délibération ;

Considérant que le Conseil d'administration, sur proposition du Président et dans le respect des priorités nationales, fixe la répartition des emplois qui lui sont alloués par les ministres compétents ;

Considérant que le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne a adopté par une délibération CA-2021-86 en date du 26 novembre 2021 la campagne d'emploi BIATSS et enseignants pour l'année 2022 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC), réuni le 11 mars 2022 en formation plénière, à 31 membres présents ou représentés avec 26 votes « pour », 5 votes « contre » et 1 « abstention ».

ARTICLE 1 :

APPROUVE l'additif à la campagne d'emploi 2022 des trois postes suivants :

-  Deux (2) postes enseignants-chercheurs (EC), maîtres de conférence : un (1) maintien et une (1) création,
-  Un (1) poste d'enseignant du second degré : un (1) maintien,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉUNI EN FORMATION PLÉNIÈRE,
EN SÉANCE DU 11 MARS 2022

ARTICLE 2 :

APPROUVE la campagne d'emplois modifiée pour l'année 2022, enseignants et enseignants chercheurs, telle que définie dans le document annexé.

Fait à Créteil, le 11 mars 2022

**Le Vice-Président
du Conseil d'administration**


Amilcar BERNARDINO

Le Président de l'Université


Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

Demandes arbitrées favorablement pour le CE 2022 concernant les enseignants et enseignants-chercheurs

14 créations = 13 EC, 1 enseignants 2nd degré *dont 1 MCF (pour échange Ater temps plein)* ; 52 maintiens avec les 7 HU ; 1 transformation de PRAG en MCF

Enseignants et EC ou assimilés - publication concours/recrutement : 68	Maintiens : 53 (avec les 7 HU et le PREC)	Transformations : 1	Créations : 14 arbitrées favorablement dont 13 EC
Enseignants du 1er et du 2nd degré et autres	18 postes 2nd degré + 1 PREC	0	1 poste 2nd degré Plan IUT
	27 postes EC dont 18 MCF et 9 PR	1 transfo de PRAG en MCF	<p>12 postes EC dont :</p> <p>4 créations LAS ORE (4 MCF) ; 3 plan IUT (2 MCF et 1 PR) ; 4 LAS RES (3 MCF + 1 PR) + 1 MCF Révision des effectifs Santé</p> <p>+ 1 création MCF (initialement RES Santé) mais pour Episen en échange ATER pour Santé</p> <p align="center">soit 11 MCF et 2 PR</p>
Enseignants chercheurs HU et Autres	7 dont 4 PU-PH et 3 MCU-PH		
	46 E et EC (avec le PREC) + 7 HU (4 PUPH et 3 MCUPH) ⇒ 18 ens. 2nd degré + 18 MCF + 9 PR + 1 PREC	1 MCF	1 ens. 2nd degré + 13 EC (11 MCF et 2 PR)
TOTAL publications concours E et EC = 67 postes + 1 ATER □	19 ens. 2nd degré + 1 PREC + 30 MCF + 11 PR + 4 PUPH + 3 MCUPH		